



**Travaux projetés
sur la rue de la Grève-Gilmour
Tronçons 1 et 2**

Séance d'information
13 janvier 2016

Objectifs de la rencontre

1. Résultats du sondage
2. Orientations de la Ville quant aux travaux
3. Autorisations à obtenir du MDDELCC et étude d'impact
4. Présentation des travaux projetés
5. Obligations des propriétaires riverains
6. Échéancier des étapes du projet

1. Résultats du sondage

Tronçon 1 :

- Taux de réponse de 43 %
- Commentaire fréquent : Améliorer l'écoulement des eaux du côté nord

1. Résultats du sondage

Tronçon 2 :

- Taux de réponse de 70.5 %
- 75 % des répondants de ce tronçon préfèrent rendre conformes leurs installations septiques privées et restaurer leur puits à leurs frais
- 25 % des répondants préfèrent que la Ville installe le nouveau réseau d'aqueduc et d'égout, à la charge des riverains

2. Orientations de la Ville

- Réaliser une réfection de voirie complète, aux frais de la Ville
- Assurer un bon drainage de la chaussée
- Construire des enrochements afin d'assurer une pérennité des ouvrages

3. Autorisations à obtenir auprès du MDDELCC*

- Étude d'impacts sur l'environnement (projet dans le littoral du fleuve Saint-Laurent)
Travaux projetés d'une longueur supérieure à 300 mètres dans la zone d'inondation de récurrence 2 ans (*Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts environnementaux* de la *Loi sur la qualité de l'environnement*)
- Demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement

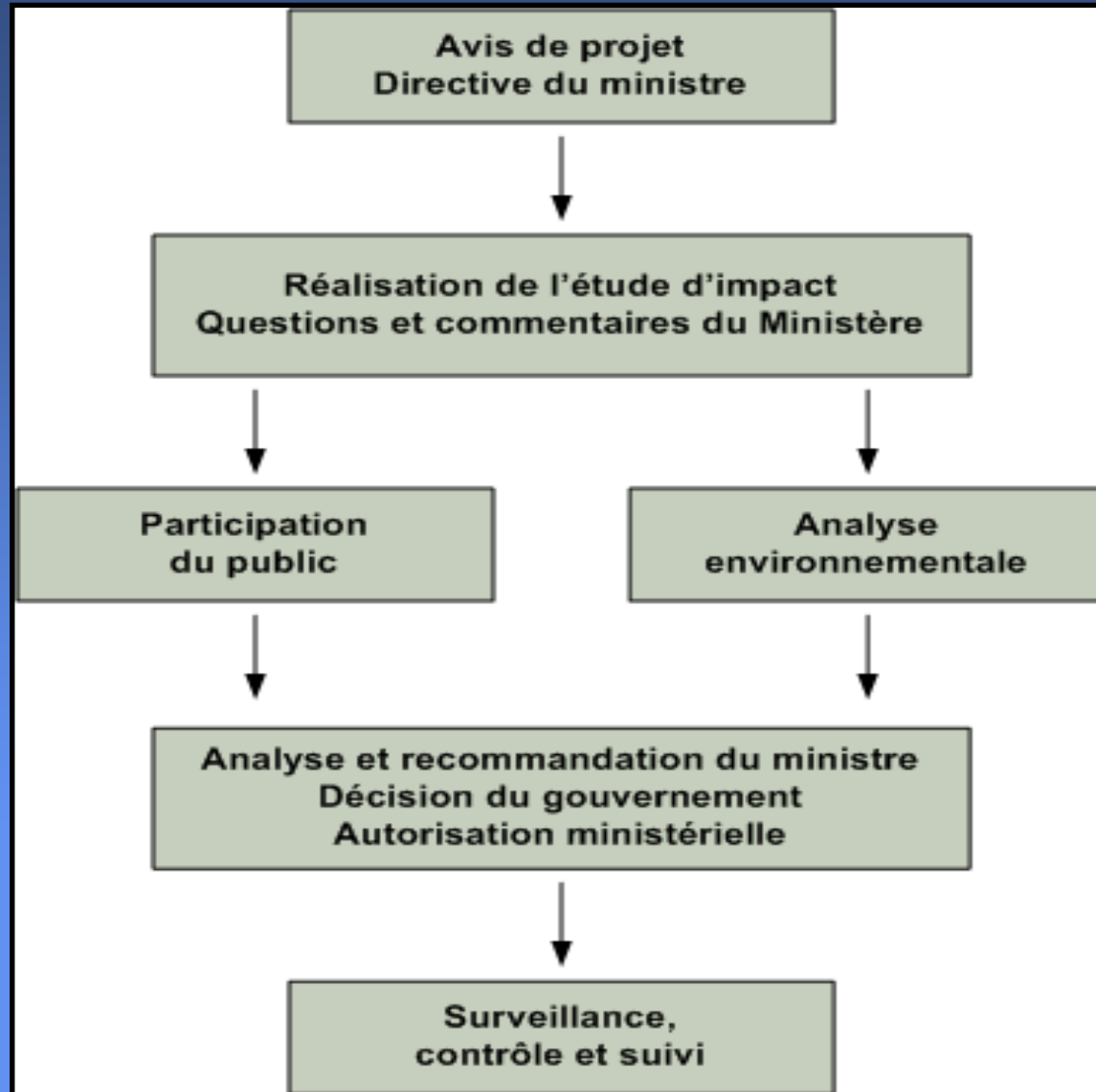
*Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Contenu de l'étude d'impact :

- Mise en contexte du projet
- Description du milieu biologique, physique et humain
- Analyse des impacts du projet
(mesures d'atténuation et de compensation)

Obtention des autorisations du MDDELCC

Étapes d'une
étude d'impact



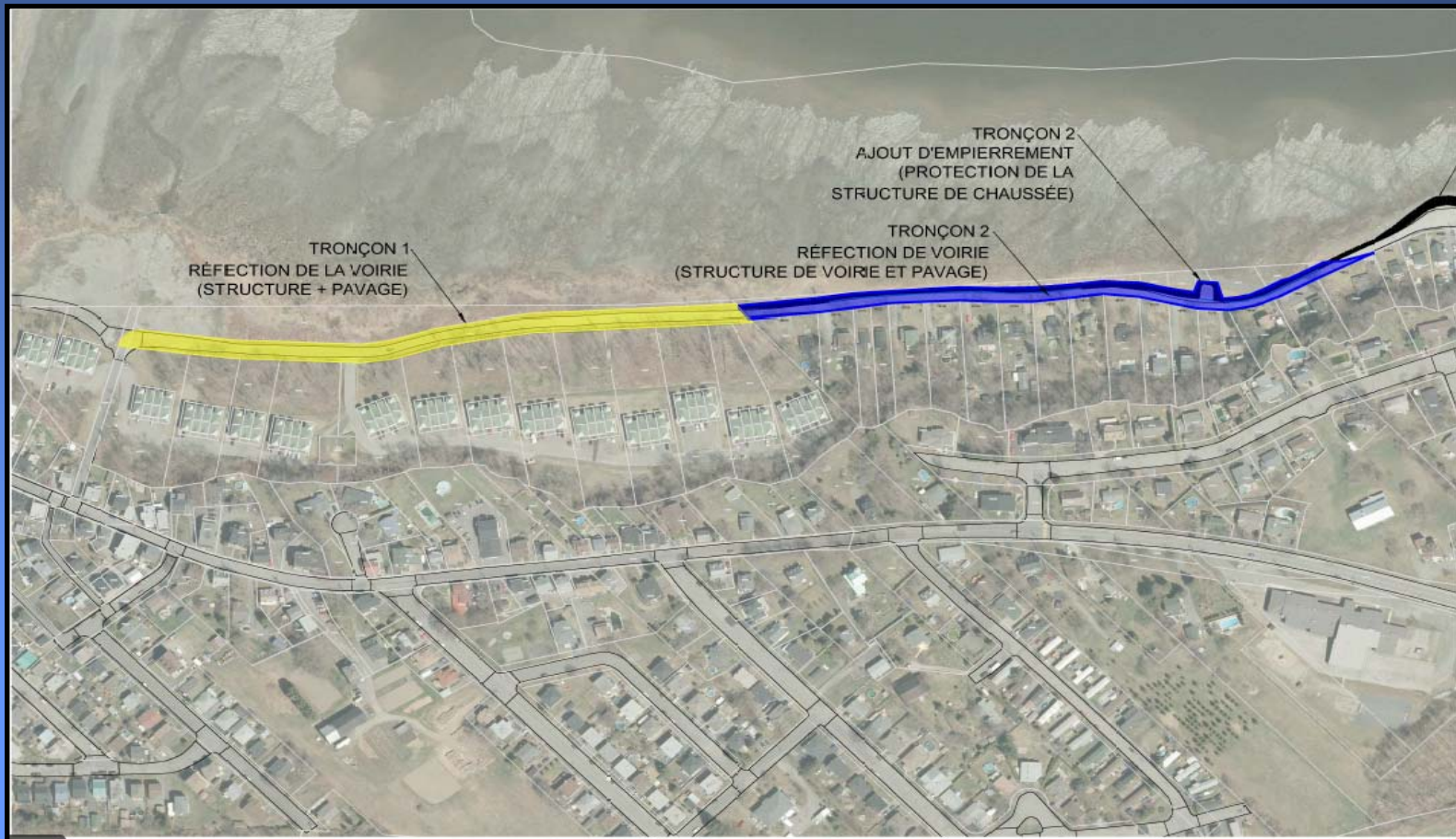
4. Travaux projetés pour les tronçons 1 et 2

Les travaux que la Ville projette de réaliser pour les deux tronçons se définissent comme suit :

- Reconstruire des fondations sous la chaussée
- Mettre en place une couche de pavage et empierrement aux endroits requis
- Reprofiler les fossés pour assurer un drainage adéquat
- Remplacer les ponceaux transversaux et longitudinaux (si requis)

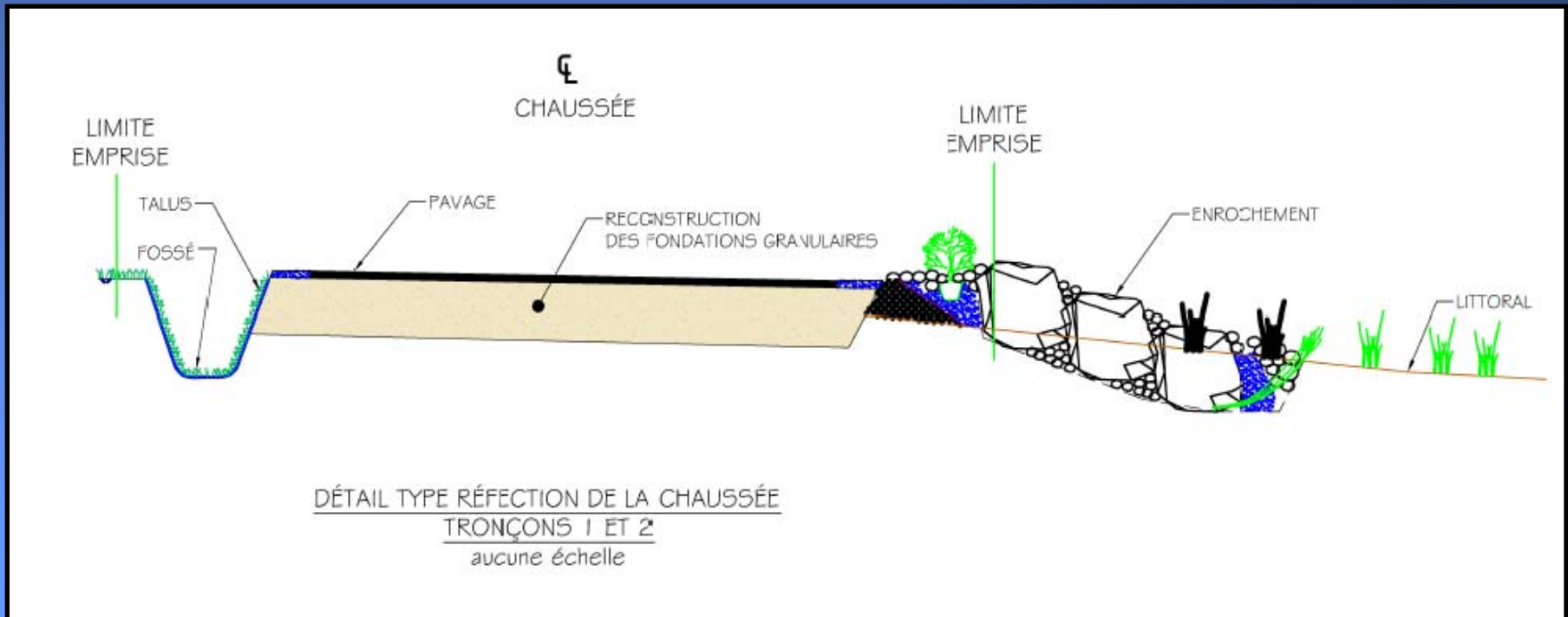
4. Travaux projetés pour les tronçons 1 et 2 (suite)

Limite des travaux dans l'emprise municipale



4. Travaux projetés pour les tronçons 1 et 2 (suite)

Détail de reconstruction des fondations d'une chaussée et empiérement



5. Obligations des propriétaires quant à leur installation septique

Se conformer aux règlements :

- Provinciaux
 - Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées

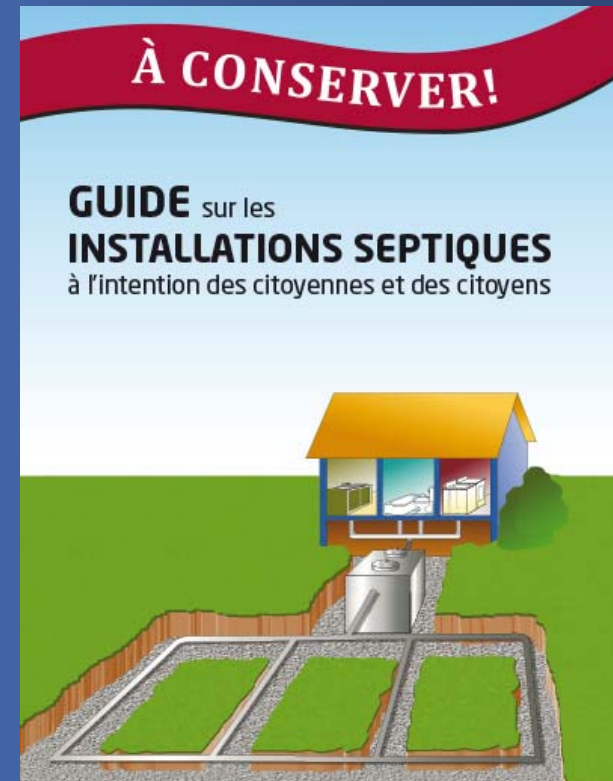
- Municipaux
 - Règlement RV-2015-14-70 sur la vidange des installations septiques
 - Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

5. Obligations des propriétaires quant à leur installation septique

Nouveau programme de vidange des fosses septiques

Information :

- ville.levis.qc.ca/installations-septiques
- Info-collecte 418 835-8225, option 2



6. Échéancier du projet

ACTIVITÉS	2015			2016					2017					2018														
	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Relevés de terrain																												
Diverses études préparatoires																												
Financement du projet																												
Appel d'offres services professionnels																												
Plans et devis préliminaires																												
Étude d'impact et BAPE *																												
Plans - devis finaux - Demande CA Ministère																												
Appel d'offres et octroi des travaux																												
Réalisation des travaux																												

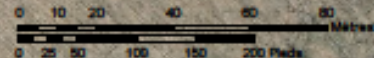
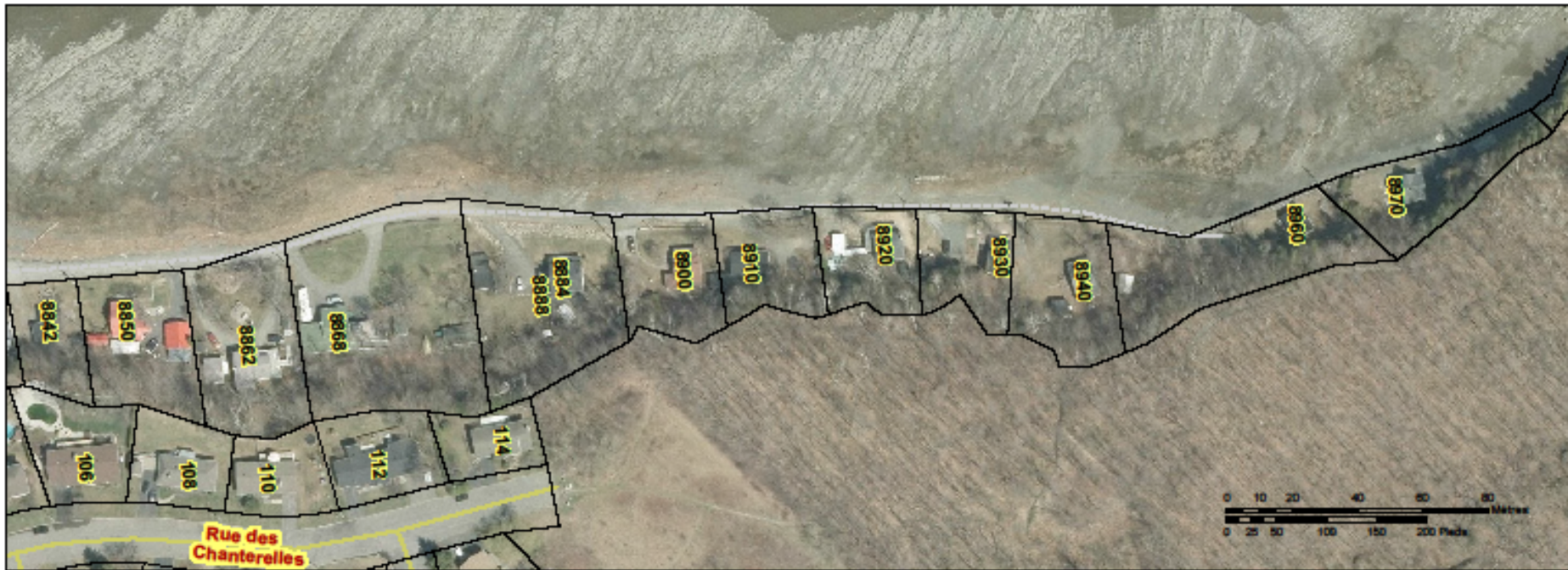
* Possibilité de réduire l'échéance de quelques mois, si nous évitons le bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Période de questions



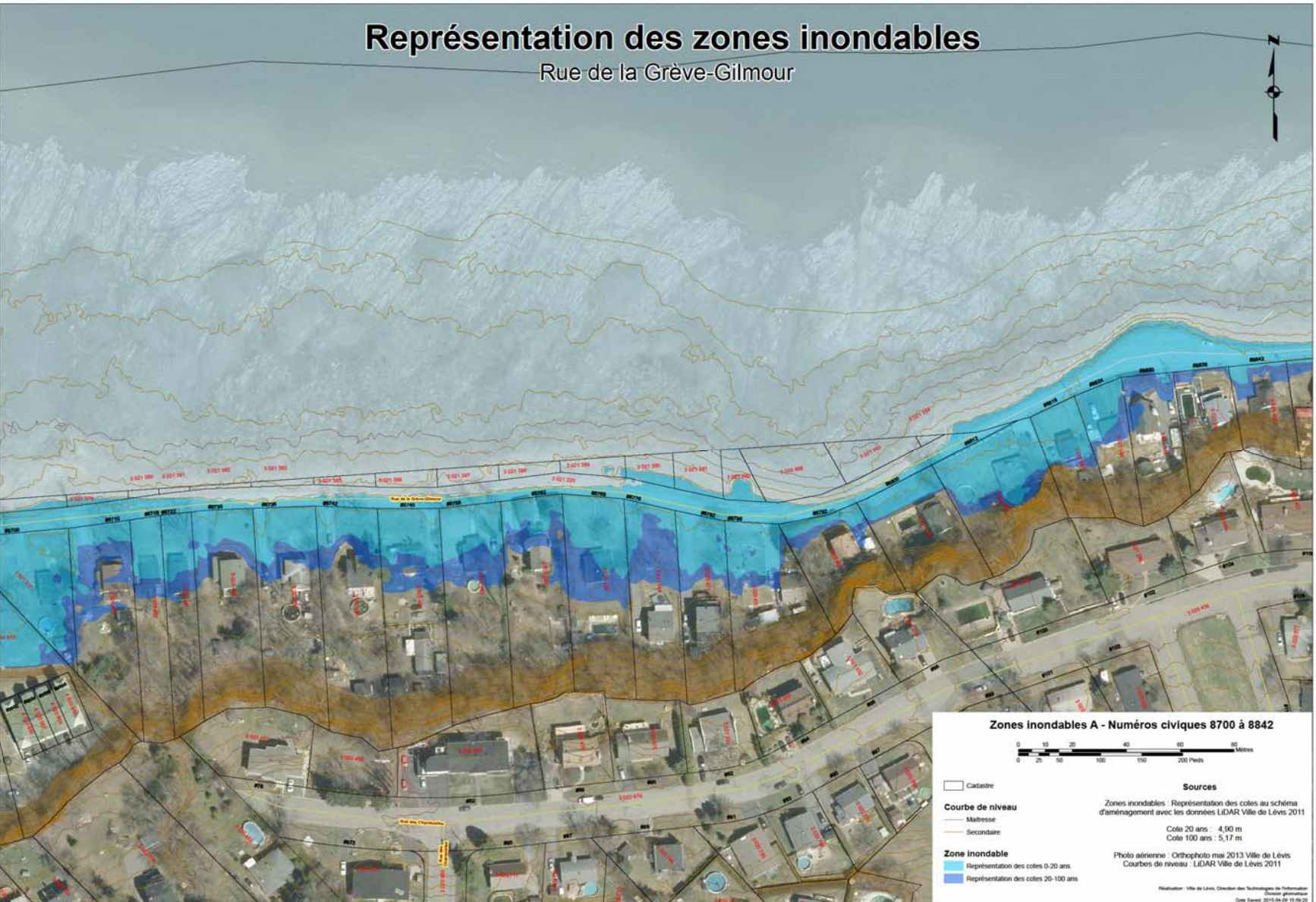
Rue de la Grève-Gilmour

Fin de la rue publique
et du tronçon 2



Représentation des zones inondables

Rue de la Grève-Gilmour



Zones Inondables A - Numéros civiques 8700 à 8842

0 10 20 40 60 80
0 20 50 100 150 200 Pieds Mètres

Cadastre
Courbe de niveau
 Maitresse
 Secondaire
Zone inondable
 Représentation des côtes 0-20 ans
 Représentation des côtes 20-100 ans

Sources
 Zones inondables : Représentation des côtes au schéma d'aménagement avec les données LIDAR Ville de Lévis 2011
 Côte 20 ans : 4,90 m
 Côte 100 ans : 5,17 m
 Photo aérienne : Orthophoto mai 2013 Ville de Lévis
 Courbes de niveau : LIDAR Ville de Lévis 2011

Réalisation : Ville de Lévis, Direction des Technologies de l'Information
 Division géomatique
 Date : Janvier 2015-04-09 15:56:20

Représentation des zones inondables

Rue de la Grève-Gilmour

